

ANNEXE VI

PROJET DE GLOSSAIRE POUR LA CIB APRÈS SA RÉFORME

**Apport par rapport à l'état de la technique** – différence entre la matière en question et l'état de la technique.

**Aspect** – perspective particulière sous laquelle l'information technique, notamment l'information d'invention, peut être considérée et en fonction de laquelle l'information peut être classée (par exemple, les "**catégories de matière**" sont des "aspects" possibles d'une invention).

**Appareil** – catégorie de matière constituée d'une machine ou d'un dispositif, décrite sous l'angle de ses fonctionnalités ou de ses caractéristiques structurelles, et utilisée pour

- fabriquer un produit manufacturé ou un composé de matières, ou
- exécuter un procédé ou une activité hors production.

**Matière essentielle d'une entrée de la classification** – dont il est expressément indiqué qu'elle est couverte par le titre et la définition d'une entrée de la classification, c'est-à-dire la matière elle-même par opposition à une combinaison dont elle fait partie.

**Démarcation (ligne)** – limite clairement établie entre les entrées de la classification.

**Catégories de matière** – subdivisions principales de l'information d'invention :

- méthodes d'utilisation d'un produit ou de réalisation d'une opération hors production;
- produits (articles manufacturés);
- procédés de fabrication d'un produit;
- **appareil**; et
- matériau à partir duquel un produit est fabriqué.

Ces catégories sont déterminées selon le contexte. Par exemple, 1) un produit obtenu par un procédé de fabrication peut constituer lui-même un matériau à partir duquel un produit différent est fabriqué; 2) un procédé de fabrication d'un produit peut être simultanément une méthode d'utilisation d'un matériau pour la fabrication de ce produit.

**Composition chimique** – produit formé de deux ou de plus de deux matières chimiques (par exemple, composés ou éléments) qui ne sont pas reliées entre elles par une liaison chimique. Un alliage est généralement une composition mais peut, dans certains cas (alliage intermétallique, par exemple) être un composé.

[**Composé chimique** – un composé chimique est une substance formée d’atomes de différents éléments reliés entre eux par des liaisons chimiques.]

**Combinaison** – “chose” technique dans son ensemble constituée de deux ou de plus de deux étapes ou éléments assemblés à des fins déterminées. Par exemple :

- un procédé de fabrication en trois étapes est une combinaison de trois étapes qui, ensemble, aboutissent à la fabrication d’un produit;
- une composition chimique à cinq éléments est une combinaison de cinq éléments qui peut posséder une propriété que chaque élément pris séparément ne possède pas;
- un fauteuil roulant est la combinaison d’un fauteuil et de roues destinée au transport d’une personne en position assise.

Toutefois, les termes **combinaison** et **sous-combinaison** sont relatifs. Ainsi, le premier exemple peut être une sous-combinaison d’une combinaison plus large comportant une quatrième étape. Dans le troisième exemple, les roues sont en elles-mêmes une combinaison de pneus, de rayons et de jantes en même temps qu’une sous-combinaison du fauteuil roulant.

**Réalisation** – exemple divulgué spécifique de la manière dont un concept inventif, énoncé plus généralement dans une autre partie de la divulgation, peut être mis en pratique.  
Voir **Genre**.

**Ordre de priorité descendant général** – pratique consistant à classer la matière dans un groupe particulier du schéma d’une sous-classe :

- en déterminant le groupe principal le plus élevé dans le schéma qui prévoit la matière;
- en déterminant, sous le groupe principal, le sous-groupe à un point le plus élevé prévoyant la matière; et
- en répétant l’étape précédente à travers les niveaux hiérarchiques successifs des sous-groupes jusqu’à détermination du sous-groupe approprié le plus élevé au niveau hiérarchique le plus bas (comportant le plus grand nombre de points) (c’est-à-dire jusqu’à ce que le dernier niveau de retrait soit atteint ou jusqu’à ce qu’aucun des sous-groupes au niveau hiérarchique suivant ne prévoie la matière).

**Genre** – ensemble de réalisations dans une catégorie de matière partageant une limite commune.

Un **sous-genre (espèce)** est un sous-ensemble au sein d’un genre.

Une **espèce ultime** est la réalisation la plus spécifique au sein d’un genre, c’est-à-dire une réalisation ne comportant pas de variables explicites. Cette expression s’utilise essentiellement dans le domaine de la chimie.

Exemple :

Si l'on prend "composés inorganiques" comme genre, les "sels inorganiques" ou les "sels de sodium" seraient des "sous-genres" ou des "espèces", et le "chlorure de sodium" serait une "espèce ultime".

**Arborescence de groupe** – segment d'une sous-classe constitué

- d'un groupe principal ou d'un sous-groupe déterminé, et
- de tous les sous-groupes hiérarchiquement subordonnés.

[**Caractère inclusif des groupes** – principe en vertu duquel un groupe, à l'intérieur d'un schéma de sous-classe, prévoit :

- a) sa matière définie; et
- b) les **combinaisons** de sa matière définie avec d'autres matières, à condition que ces combinaisons :
  - appartiennent à une **catégorie** de matière (procédé de fabrication, produit, etc.) relevant de la définition du groupe;
  - ne soient pas [expressément] **couvertes** par une autre sous-classe; et
  - ne soient pas classées ailleurs dans le schéma d'un groupe ayant la priorité.

Une **réalisation** inventive *dans son ensemble* (par exemple, une combinaison revendiquée dans un brevet publié) doit être classée dans un schéma sur la base du principe d'inclusion. Toutefois, toute partie ou pièce de la réalisation qui constitue elle-même une **information d'invention** doit aussi être considérée comme faisant l'objet d'un **classement obligatoire**.

Par exemple, selon ce principe, lors de l'application de la priorité descendante, le premier groupe coordonné à apparaître dans un schéma de sous-classe qui prévoit une matière déterminée est normalement exhaustif (sous réserve des précisions figurant dans le paragraphe suivant). Ainsi, nul **groupe** coordonné **ni arborescence de groupe** hiérarchiquement subordonné du schéma ne devrait prévoir ni cette matière, ni les combinaisons incorporant cette matière.]

**Retrait** – représentation graphique des liens hiérarchiques entre les groupes à l'intérieur des schémas de classement. Le retrait indique une subdivision en sous-groupes d'une partie de la matière couverte par un groupe. Le lien de subordination entre un sous-groupe et son groupe "parent" est indiqué dans un schéma de classement en positionnant le titre du sous-groupe au-dessous et à droite du groupe "parent" et en le faisant précéder d'un point supplémentaire.

Exemple :

A63H 3/00	Poupées
A63H 3/36	• Détails ou accessoires
A63H 3/38	• • Yeux de poupées
A63H 3/40	• • • Mobiles.

Dans cet exemple, le sous-groupe A63H 3/40 est subordonné successivement aux sous-groupes A63H 3/38 et A63H 3/36, ainsi qu'au groupe principal A63H 3/00 sous lequel il est placé en retrait. Sans l'utilisation de la **subordination** et des **retraits**, le sous-groupe A63H 3/40 devrait porter un titre tel que "Yeux mobiles de poupées en tant que détails de poupées".

**Information d'invention** (dans un document de brevet) – toute matière nouvelle et non évidente dans l'ensemble de ce document (par exemple, la description, les dessins, les revendications) qui représente un apport par rapport à l'état de la technique (par exemple, une solution à un problème donné). "L'information d'invention" sera généralement déterminée sur la base des revendications figurant dans le document de brevet.

**Matériau – catégorie de matière** qui recouvre toute substance, tout produit intermédiaire ou toute composition de matière travaillé pour la fabrication d'un produit.

**Classement obligatoire** – classement nécessaire pour représenter complètement l'information d'invention figurant dans un document de brevet.

**Groupes parallèles (groupes coordonnés)** – groupes subordonnés à la même entrée immédiate de la classification (sous-classe ou groupe parent) et situés au même niveau hiérarchique (retrait).

Exemple : tous les groupes principaux d'une même sous-classe sont parallèles (coordonnés).

**Produit** – catégorie de matière constituée par un objet ou une composition de matière résultant d'un procédé et définie par ses caractéristiques structurelles ou ses propriétés physiques ou chimiques.

**Groupe principal résiduel** – groupe principal, à l'intérieur d'un schéma de sous-classe, qui n'est défini par aucun élément technique et qui prévoit la matière qui n'est couverte par aucun des autres groupes principaux de la sous-classe.

**Espèce** – voir **Genre**.

**Séquence normalisée des groupes** – disposition des groupes dans la sous-classe suivant le principe de la matière la plus complexe à la moins complexe et de la matière spécialisée à la matière non spécialisée.

**Schéma de sous-classe** – disposition ordonnée des groupes dans une sous-classe.

**Sous-combinaison** – sous-ensemble d'étapes ou de composantes formant une "chose" entière. Une sous-combinaison peut comprendre une ou plusieurs composantes ou étapes.

Exemples de sous-combinaisons :

- deux étapes consécutives d'un procédé de fabrication en trois étapes;
- une composition comprenant seulement quelques-unes des composantes d'une combinaison plus complexe; et
- les roues d'un fauteuil roulant.

Une sous-combinaison peut elle-même être constituée de plusieurs sous-combinaisons.

**Sous-espèce** – voir **Genre**.

**État de la technique** – la somme de toutes les matières techniques déjà mises à la disposition du public.

**Espèce ultime** – voir **Genre**.

[Annexe VII suit]